



ATTENTION

ARNAQUES

FAUX COURRIER

ADMINISTRATIF

Depuis plusieurs semaines, des entreprises reçoivent des courriers ou emails provenant d'organismes présentés comme officiels.



Quel type
d'arnaque



Ces courriers, d'apparence officielle, demandent aux entreprises de **payer des frais supposés** obligatoires pour « régulariser » leur situation administrative.

Les destinataires sont invités à :

- scanner un QR code
- se connecter à un site internet
- effectuer directement un paiement

Avant tout règlement, vérifiez l'origine de la demande.

✓ Certaines démarches peuvent être payantes : assurez-vous simplement qu'elles proviennent d'un organisme officiel et restez à jour de vos obligations.

#1

j'adopte les bons réflexes

 Je reçois un courrier demandant des frais administratifs



Je ne paie pas immédiatement

Je vérifie l'organisme émetteur

En cas de doute,
je peux contacter la CCISM

Un doute sur un courrier
administratif ?



CONTACTEZ- NOUS !



cfe@ccism.com



0590 27 91 51



www.ccism.fr

Notre pôle appui aux entreprises
vous **guidera**